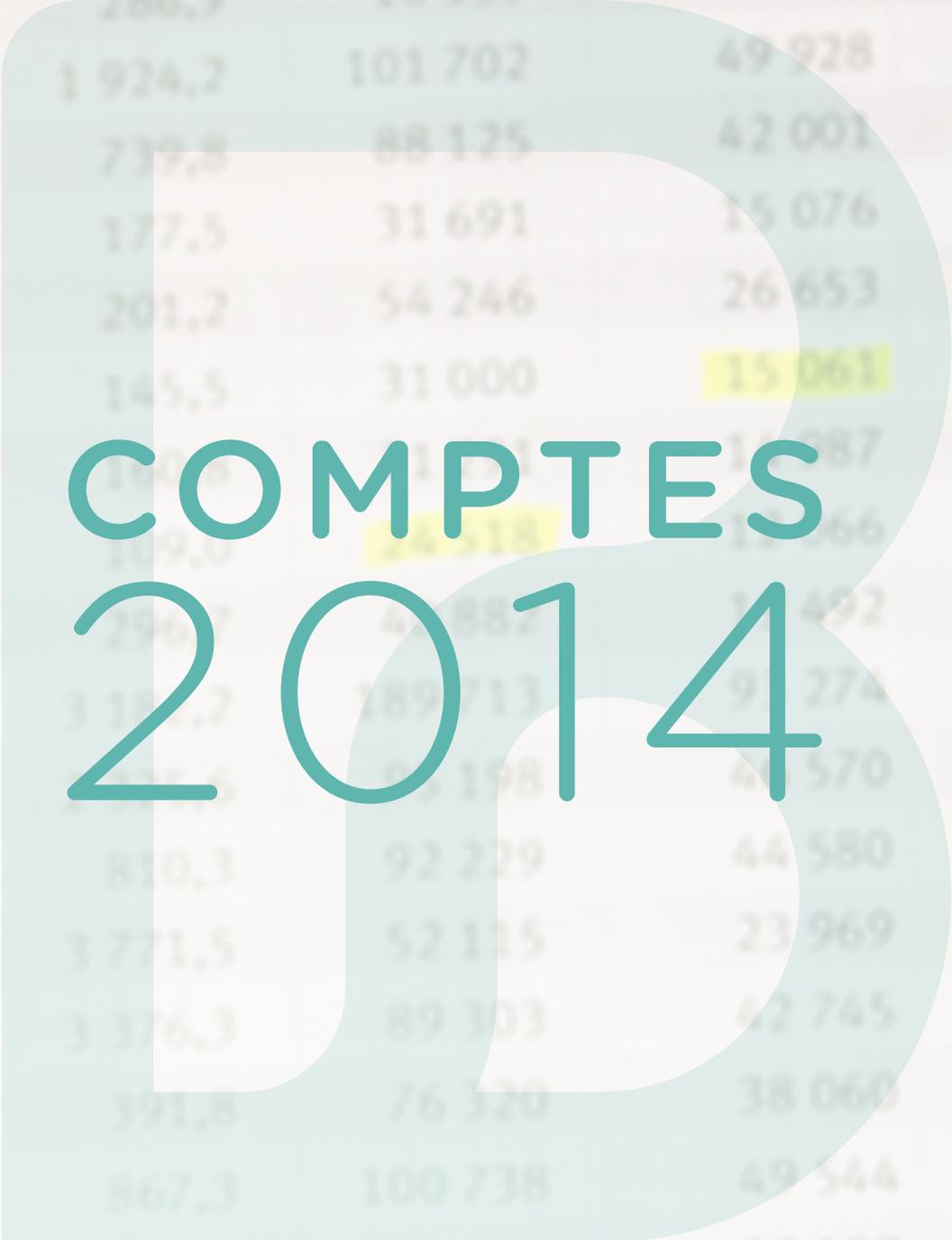


LE BULLETIN

DU BARREAU DE PARIS

N° SPÉCIAL



COMPTES 2014

TABLE DES MATIÈRES

Le Barreau de Paris	4
Nombre d'avocats au Barreau de Paris.....	4
Observation liminaire	4
Evolution des principales attributions de l'Ordre	5
Evolution des cotisations ordinales	5
Composition de la commission des finances.....	5
Présentation des comptes CARPA.....	6
Bilan actif.....	6
Bilan passif.....	7
Compte de résultat (1 ^{ère} partie).....	8
Compte de résultat (2 ^e partie).....	9
Capacité contributive de la CARPA.....	10
Chiffres clés.....	11
Commentaires sur les comptes.....	11
Présentation des comptes Ordre des Avocats de Paris.....	12
Bilan actif.....	12
Bilan passif.....	13
Compte de résultat (1 ^{ère} partie).....	14
Compte de résultat (2 ^e partie).....	15
Commentaires sur les comptes.....	16
Le résultat d'exploitation de l'Ordre	16
Présentation des principaux postes de charges d'exploitation de l'Ordre	16
Assurances.....	16
Charges de personnel.....	17
Provisions pour impayés.....	17
Autres provisions.....	18
Fonds de dotation.....	18
Autres charges d'exploitation.....	18
Présentation des différents postes de produits	19
Assurances.....	19
Cotisations ordinales.....	19
Autres produits	19
Le résultat financier de l'Ordre.....	19
Le résultat de l'Ordre.....	19
Tableau de synthèse Ordre et CARPA	20
Réponses à vos questions	21
Quel est le montant des secours versés à certains confrères ?.....	21
Quelle a été l'indemnité versée au cabinet du Bâtonnier et du Vice-Bâtonnier ?.....	21
Quel est le montant des honoraires versés par l'Ordre à des avocats ?	21
Combien ont coûté les déplacements et les missions du Bâtonnier et des représentants de l'Ordre, notamment dans le cadre d'actions internationales ?	22
Combien coûtent les manifestations importantes du Barreau et la communication de l'Ordre ?.....	22
Qui contrôle les comptes de l'Ordre et de la CARPA ?.....	22
Quel est le montant des subventions versées par l'Ordre aux syndicats et associations du Barreau ?	23
Combien coûte la formation professionnelle ?	23

2014 : LES COMPTES SONT BONS



Chers confrères,

Ce Bulletin spécial vous donne le détail des comptes de l'Ordre et de la CARPA pour l'exercice 2014.

Bien que le Conseil de l'Ordre ait voté un budget déficitaire, nos actions ont généré un excédent l'an dernier.

En effet, les recettes ont été en augmentation, du fait, notamment, de la création, au sein de la CARPA, d'un département M&A, qui a drainé vers notre caisse des fonds très importants provenant d'opérations de fusions-acquisitions.

Ainsi nous avons pu réaliser les obligations de résultats auxquelles nous nous étions engagés :

- au titre de la solidarité, nous avons exonéré de cotisation ordinale les 7500 confrères du barreau dont les revenus sont les moins élevés, nous avons alloué une enveloppe de 500 000 euros aux avocats qui suivent une formation continue d'excellence afin d'assurer des permanences à l'AJ (cette enveloppe a été portée à 1 million d'euros pour 2015) ;
- pour ce qui concerne l'international, nous avons ouvert à tous les confrères nos déplacements à l'étranger via des campus qui permettent non seulement le rayonnement de « Paris place de droit dans le monde », mais qui offrent surtout les moyens d'un réseau international à ceux qui le souhaitent ;

- au titre du lobbying, nous avons mis en place un service dédié avec une enveloppe d'environ 1 million d'euros qui a permis de porter la voix des avocats contre les écoutes, contre les perquisitions, contre la loi renseignement, contre les premières dispositions de la loi Macron qui étaient très favorables à certaines professions voisines ;
- enfin, nous avons créé l'Université d'hiver du barreau de Paris, dont les retombées dans la presse ont été significatives grâce, notamment, aux personnalités de premier plan qui ont mis en lumière la place indispensable de l'avocat dans notre société.

Les excédents financiers sont de 4 millions d'euros pour la CARPA et de 6 millions d'euros pour l'Ordre. Ils sont affectés à la réalisation des projets immobiliers que nous serons contraints de mettre en œuvre en raison du déménagement du TGI et à une réserve de solidarité que nous considérons primordiale en cette période de crise.

Saluons le travail du secrétaire des finances, Aurélien Boulanger (MCO) et de notre directeur général des services, Marie-Christine Labrousse, pour leur rigueur et leur disponibilité, aux côtés de la commission des finances composée de membres et d'anciens membres du Conseil de l'Ordre qui nous conseillent et nous assistent avec l'appui de trois commissaires aux comptes.

Et saluons aussi la CARPA, en la personne de Jean-Christophe Barjon (AMCO), de Michel Blanc, Conseiller à la Cour des Comptes (H) et de leurs équipes, dont les performances, dans un contexte de taux d'intérêts négatifs, sont exceptionnelles.

Pierre-Olivier SUR
Laurent MARTINET

Le Barreau de Paris

NOMBRE D'AVOCATS AU BARREAU DE PARIS

Année	Inscrits	Stagiaires*	Total
1995	9 733	2 398	12 131
1996	10 284	2 290	12 574
1997	10 713	2 304	13 017
1998	10 937	2 639	13 576
1999	11 155	2 966	14 121
2000	11 597	3 308	14 905
2001	12 464	3 077	15 541
2002	12 921	3 436	16 357
2003	13 410	3 719	17 129
2004	13 754	4 115	17 869
2005	14 342	4 292	18 634
2006	14 910	4 697	19 607
2007	20 141	-	20 141
2008	20 881	-	20 881
2009	21 260	-	21 260
2010	22 197	-	22 197
2011	23 039	-	23 039
2012	24 226	-	24 226
2013	25 071	-	25 071
2014	26 045	-	26 045

*Le stage a été supprimé en 2007.

Au 31 décembre 2014, nous étions 26 045 avocats en exercice au barreau de Paris, auxquels s'ajoutent 1 483 avocats honoraires. Le nombre d'avocats au barreau de Paris a augmenté d'environ 730 par an en moyenne sur la période 1995-2014.

Observation liminaire

La synthèse des comptes de l'Ordre peut se résumer ainsi :

RESSOURCES	2013	2014
cotisations ordinales et assurances	48 566 652	48 263 469
produits financiers nets	2 752 500	2 907 896
contribution CARPA article 235-1	1 628 635	6 800 000
autres produits (services facturés aux avocats)	6 304 221	6 136 761
Total	59 252 008	64 108 126

CHARGES	2013	2014
personnel	16 927 293	17 568 508
honoraires avocats (hors rapporteurs et arbitres)	4 062 636	4 076 506
prestations extérieures et informatiques	3 085 262	3 971 981
assurances	20 823 809	20 757 054
fonctionnement, événements, loyers et charges	8 834 914	10 574 886
financement des autres entités (fonds de dotation, MOdA)	2 708 620	1 450 332
Total charges	56 442 534	58 399 267

SOLDE	2 809 474	5 708 859
--------------	------------------	------------------

ÉVOLUTION DES PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DE L'ORDRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE VOULUE PAR LE BÂTONNIER ET LE CONSEIL DE L'ORDRE

	2013	2014
Service International	921 575	1 175 649
Direction des Affaires Publiques	0	1 122 735
Défense d'urgence (CARPA)		
montants attribués	0	300 000
réserve disponible pour la défense d'urgence (après affectation du résultat)	0	1 200 000

ÉVOLUTION DES COTISATIONS ORDINALES

	2013	2014
Nombre d'avocats exonérés	71	7316
montants (€)	121 148	1 362 789

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Président : bâtonnier Yves REPIQUET

Secrétaire : Aurélien BOULANGER, MCO

Autres membres :

Catherine BRUN-LORENZI, MCO,

Jérôme MARTIN, MCO,

Antoine DIESBECQ, AMCO,

Dominique HEINTZ, AMCO,

Jean-Christophe BARJON

(secrétaire général de la CARPA),

Vincent CANU (*trésorier de la CARPA*),

Marie-Christine LABROUSSE

(*directeur général des services*),

Brice LE RENARD (*directeur financier*),

Ludovic BLANC (*directeur du contrôle de gestion et des comptabilités*).

La loi n'impose pas à l'Ordre un contrôle de ses comptes, mais le Conseil de l'Ordre, par souci de transparence, a décidé en 2005 de nommer un commissaire aux comptes pour une durée de six exercices. Ce mandat a été renouvelé par le Conseil de l'Ordre le 14 juin 2011.

Les comptes 2014 de l'Ordre et la CARPA ont été certifiés sans réserve. Les valeurs sont exprimées en euros TTC.

Présentation des comptes CARPA

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	714 924	714 924	(0)	(0)
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	714 924	714 924	(0)	(0)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 279 037		5 279 037	5 279 037
Constructions	16 890 075	6 177 856	10 512 219	10 985 341
Installations techniques, matériel et outillage industrie	5 111	5 111		
Autres immobilisations corporelles	1 185 093	1 107 983	77 110	24 830
Immobilisations en cours	14 880		14 880	
Avances et acomptes	4 028		4 028	4 028
TOTAL immobilisations corporelles :	23 178 223	7 290 950	15 887 273	16 293 236
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	289 214	152	289 062	289 062
Créances rattachées à des participations	8 840 026	876 210	7 963 816	7 054 895
Autres titres immobilisés				
Prêts	100 010		100 010	90 053
Autres immobilisations financières	1 302 522		1 302 522	1 291 330
TOTAL immobilisations financières :	10 531 772	876 363	9 655 409	8 725 339
ACTIF IMMOBILISÉ	34 424 919	8 882 237	25 542 682	25 018 575
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	10 168		10 168	10 168
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	4 119 993	254 344	3 865 649	3 180 023
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	4 130 161	254 344	3 875 817	3 190 191
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 334 746 316		1 334 746 316	1 158 360 230
Disponibilités	33 808 825		33 808 825	59 773 897
Charges constatées d'avance	39 132		39 132	51 602
TOTAL disponibilités et divers :	1 368 594 272		1 368 594 272	1 218 185 728
ACTIF CIRCULANT	1 372 724 433	254 344	1 372 470 089	1 221 375 920
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 407 149 352	9 136 581	1 398 012 771	1 246 394 495

CARPA

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalenc	22 105 416	29 148 561
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	64 282 409	40 701 776
Report à nouveau	16 575 885	16 954 992
Résultat de l'exercice	3 954 108	16 158 382
TOTAL situation nette :	106 917 819	102 963 711
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
FONDS PROPRES	106 917 819	102 963 711
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	733 373	233 373
Provisions pour charges	2 077 815	6 367 467
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 811 188	6 600 839
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 274 180 656	1 122 539 078
Emprunts et dettes financières divers	8 017	8 017
TOTAL dettes financières :	1 274 188 673	1 122 547 095
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	985 713	761 800
Dettes fiscales et sociales	1 388 672	1 543 129
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 720 707	11 977 921
TOTAL dettes diverses :	12 795 093	14 282 850
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 288 283 765	1 136 829 945
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 398 012 771	1 246 394 495

CARPA

COMPTE DE RÉSULTAT (1^{ère} PARTIE)

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			930 873 304 294 471 155	564 823 427 484 1 334 186
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 706 321	2 326 493
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnement Variation de stock [matières premières et approvisionnement] Autres achats et charges externes			25 399 512	19 847 179
TOTAL charges externes :			25 399 512	19 847 179
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			383 311	437 268
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales			2 531 036 1 397 703	2 420 887 1 411 498
TOTAL charges de personnel :			3 928 738	3 832 385
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			488 508 253 658 570 411	754 922 215 518
TOTAL dotations d'exploitation :			1 312 577	970 440
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				2 471
CHARGES D'EXPLOITATION			31 024 139	25 089 743
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(29 317 818)	(22 763 249)

CARPA

COMPTE DE RÉSULTAT (2^{ème} PARTIE)

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(29 317 818)	(22 763 249)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré	458 179	379 107
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	55 280	52 255
Autres intérêts et produits assimilés	18 336 860	17 073 674
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 416 971	10 306 209
	27 809 110	27 432 138
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 087	7 253
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 087	7 253
RÉSULTAT FINANCIER	27 808 023	27 424 886
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 967 974)	4 282 530
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 854 712	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	408	19 000 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 066 961	
	5 922 082	19 000 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 118
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		5 461 032
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		5 462 150
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 922 082	13 537 850
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		1 661 998
TOTAL DES PRODUITS	35 437 513	48 758 632
TOTAL DES CHARGES	31 483 405	32 600 250
BÉNÉFICE OU PERTE	3 954 108	16 158 382

CARPA

CAPACITÉ CONTRIBUTIVE

	En euros	Réel 2013	Budget 2014	Réel 2014
I Produits financiers et autres produits		26 327 270	23 773 270	33 601 951
Produits des placements managements de fonds (nets de frais financiers)		26 975 537	26 118 237	27 362 208
Autres produits financiers		59 118	50 000	55 280
Locations immobilières		159 152	175 944	173 560
Impôt sur produits financiers		-1 661 998	-2 218 889	
Remboursement IS 2011-2012-2013 et annulation provision IS				5 201 187
Remboursement d'assurance				720 300
Quote-part de résultat SCI Berryer		-379 107	-352 022	-458 179
Autres produits : subventions GAV, protocole art 91		1 174 568	0	547 594
II Charges d'exploitation		7 129 856	8 301 715	7 498 581
Autres achats et charges externes		2 062 086	2 944 241	2 210 002
Assurances managements de fonds		849 113	1 081 765	658 806
Autres impôts et taxes		68 470	104 000	23 900
Salaires et charges		4 233 452	4 334 857	4 407 110
Charges exceptionnelles (nettes de produits)		1 118	1 500	-594
Dotations/reprises de provisions		28 371	0	324 069
Reclassement article 17-9 en mission article 235-1		-112 753	-164 648	-124 712
dont service accès au droit (2)		2 020 303	2 048 711	2 156 662
III Solde défense d'urgence		0	0	-150 000
Subvention reçue				150 000
Participations versées aux avocats				-300 000
IV Dotation aux amortissements		754 922	812 040	488 508
Dotation aux amortissements		754 922	812 040	488 508
V Capacité contributive de la CARPA aux missions de l'article 235-1 (I-II+III-IV)		18 442 492	14 659 515	25 464 862
VI Missions Article 235-1 (avant missions d'intérêt collectif de l'Ordre)		13 813 857	14 453 757	14 210 754
Participation formation professionnelle		4 642 764	5 440 200	4 906 919
Prix CARPA / Lussan		18 000	18 000	18 000
Prévoyance		4 524 975	4 523 575	4 524 975
Prévoyance CNBF		3 692 374	3 621 000	3 828 258
Prévoyance Poignard versée		527 351		463 280
Provision Poignard (dotations/reprises)		-333 380		-293 101
Initiadrroit (3)		218 000	200 000	227 000
Financement d'équilibre de l'accès au droit (4)		411 020	486 334	410 711
Article 17-9		112 753	164 648	124 712
Résultat avant provision NRF, contribution aux services d'intérêt collectif de l'Ordre et avant résultat de cession (V-VI)		4 628 635	205 758	11 254 108
Provision dossier NRF				-500 000
Résultat avant contribution aux services d'intérêt collectif de l'Ordre et avant résultat de cession		4 628 635	205 758	10 754 108
Contribution aux services d'intérêt collectif de l'Ordre		-1 628 635	-205 758	-6 800 000
informatique		-1 628 635		-4 356 575
statistiques et prospective				
vestiaire				-1 056 273
service formation continue				-132 340
publications informations			-205 758	-469 515
service social				-566 794
service procédures collectives				-218 503
Résultat de cession (plus-value comptable et frais vente anciens locaux EFB)		13 158 382		
Résultat		16 158 382	0	3 954 108
Coût total de l'accès au droit (1+2+3+4) =		1 474 755	2 735 045	2 246 779

CARPA

CHIFFRES CLÉS

	2013	2014
Flux annuel des managements de fonds (en milliards d'euros)	12,3	13,1
Encours moyen des managements de fonds (en milliards d'euros)	1,1	1,2
Produits des placements (en millions d'euros)	27,0	27,4

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

La CARPA, au service des avocats, gère les fonds maniés par nos confrères. Le placement des fonds permet de dégager une marge contributive affectée au financement de missions d'intérêt général : formation, accès au droit, prévoyance, assurances managements de fonds notamment. La CARPA assure également la gestion administrative et financière de l'aide juridique.

Le résultat de la CARPA est résumé dans ce tableau. Il indique la marge « contributive » de la CARPA et son affectation aux différentes missions, ainsi que le coût de chacune d'entre elles, avant de faire apparaître le solde comptable.

Les ressources de la CARPA sont principalement constituées des produits issus de la gestion de ses placements. **Notre politique de M&A a permis d'augmenter le flux cumulé de la CARPA de façon significative avec plus de 12 milliards d'euros en 2013, 13 milliards en 2014 et un objectif de 15 milliards au 31 décembre 2015.** Les décisions d'allocation des placements sont préparées par la Commission des Finances. La politique de gestion active et prudentielle retenue pour le choix de placements très sécurisés a permis à la CARPA d'obtenir en 2014 des performances encore satisfaisantes, avec un taux de rémunération moyen de ses placements à 2,21% malgré un contexte financier de crise, où le taux EONIA est devenu négatif en fin d'année. Avec un niveau moyen de fonds placés en hausse de 9,3% par rapport à 2013, la CARPA a généré 27,4 millions d'euros de produits financiers, soit un million de plus que le budget initial. Ce niveau de rémunération a pu être atteint grâce à des placements à moyen terme souscrits dans les années antérieures, et qui ont continué à produire leurs effets en 2014 ; la CARPA ne retrouvera pas de taux d'intérêt comparable lors du renouvellement d'une partie de ces placements en 2016.

Sur 2014, la CARPA a bénéficié de l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 juillet 2014 qui exonère les CARPA de l'impôt sur les intérêts issus des placements ; par le remboursement d'impôt obtenu au titre des trois

derniers exercices et l'annulation de la provision pour impôt différé, la CARPA a comptabilisé un produit supplémentaire de 5,2 millions d'euros.

Dans les autres faits marquants de l'année 2014, la CARPA a obtenu un remboursement d'assurance de 720 300 €. En 2011, la CARPA avait subi en 2011 un sinistre en non représentation des fonds, et avait dû débloquent à la demande de la compagnie d'assurance le dépôt de garantie prévu de 1,8 million d'euros. Le montant récupéré en 2014 est le fruit des procédures engagées par la CARPA dans cette affaire.

Les charges d'exploitation de la CARPA se sont élevées à 7 498 581 €, en progression de près de quatre cent mille euros par rapport à 2013. Cette différence s'explique par une augmentation des charges de personnel d'une part (développement du département M&A) et la constatation d'une dépréciation sur un bien immobilier détenu par la CARPA.

En moyenne sur 2014, l'effectif salarié de la CARPA s'élève à 48 personnes, contre 47 en 2013.

Dans le cadre des missions définies par l'article 235-1 du décret du 27 novembre 1991, la CARPA a pris en charge en 2014 des dépenses pour un total de 14 210 754 €. Elles comprennent la participation à la formation professionnelle initiale, la prévoyance, le financement d'équilibre de l'accès au droit, qui est le solde entre les subventions reçues et les honoraires versés au titre des missions d'aide juridique.

Par ailleurs, après avis de son conseil consultatif en 2003, étendu en 2005, la CARPA prend en charge, dans la limite de sa capacité contributive, le coût de services d'intérêt collectif (vestiaire, publications et informations, service social, service des statistiques et prospective, service de la formation continue, suivi des procédures collectives), ainsi qu'une subvention à l'association Initiadroit. Le coût total de ces services pour 2014 s'élève à 6 800 155 €. Le Comité de Direction de la CARPA a décidé de contribuer à ces services pour un montant de 6 800 000 €.

Présentation des comptes

Ordre des Avocats de Paris

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	1 804 333	1 666 488	137 845	40 403
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				100
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 804 333	1 666 488	137 845	40 503
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	4 315 181		4 315 181	4 315 181
Constructions	13 428 259	5 078 810	8 349 449	8 752 210
Installations techniques, matériel et outillage industriel	198 547	117 793	80 754	19 286
Autres immobilisations corporelles	4 136 084	3 654 169	481 915	651 587
Immobilisations en cours	921 524		921 524	262 595
Avances et acomptes	4 958		4 958	82 508
TOTAL immobilisations corporelles :	23 004 554	8 850 772	14 153 782	14 083 367
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 492	1 472	1 020	1 020
Créances rattachées à des participations	16 265 011	7 889 872	8 375 140	7 419 120
Autres titres immobilisés	1 036		1 036	1 001
Prêts	471 397	25 100	446 297	406 848
Autres immobilisations financières	110 042		110 042	110 642
TOTAL immobilisations financières :	16 849 979	7 916 444	8 933 535	7 938 631
ACTIF IMMOBILISÉ	41 658 866	18 433 704	23 225 162	22 062 501
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	15 862		15 862	36 128
Créances clients et comptes rattachés	9 153 657	4 682 861	4 470 796	4 190 576
Autres créances	12 043 820	2 211 585	9 832 235	8 322 114
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	21 213 339	6 894 446	14 318 893	12 548 818
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	181 731 443		181 731 443	163 985 963
Disponibilités	46 907 270		46 907 270	50 006 560
Charges constatées d'avance	397 482		397 482	262 249
TOTAL disponibilités et divers :	229 036 195		229 036 195	214 254 772
ACTIF CIRCULANT	250 249 534	6 894 446	243 355 088	226 803 590
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	291 908 401	25 328 150	266 580 251	248 866 091

Ordre des Avocats de Paris

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	18 107 878	18 107 878
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	48 512 609	47 155 073
Report à nouveau	26 043 020	24 591 082
Résultat de l'exercice	5 708 859	2 809 474
TOTAL situation nette :	98 372 366	92 663 507
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	98 372 366	92 663 507
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	562 673	79 485
Provisions pour charges	2 250 044	1 953 231
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 812 717	2 032 716
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	175 278	176 833
Emprunts et dettes financières divers	9 226 000	8 776 839
TOTAL dettes financières :	9 401 278	8 953 672
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	142 002 356	132 630 691
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 505 620	5 914 066
Dettes fiscales et sociales	4 842 735	5 506 907
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	532 040	1 122 758
TOTAL dettes diverses :	13 880 395	12 543 731
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	111 138	41 776
DETTES	165 395 167	154 169 869
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	266 580 251	248 866 091

Ordre des Avocats de Paris

COMPTE DE RÉSULTAT (1^{ère} PARTIE)

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
Ventes de marchandises	604 640		604 640	606 987
Production vendue de biens				
Production vendue de services	54 281 517		54 281 517	54 387 620
Chiffres d'affaires nets	54 886 157		54 886 157	54 994 607
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production stockée			241 429	262 595
Production immobilisée			6 810 000	1 628 635
Subventions d'exploitation			5 759 517	5 893 250
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			208 553	77 255
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			67 905 655	62 856 342
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			10 267	13 633
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			39 346 599	36 842 291
TOTAL charges externes :			39 356 866	36 855 923
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
			1 393 369	1 368 371
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			10 345 462	9 828 954
Charges sociales			5 363 254	5 335 483
TOTAL charges de personnel :			15 708 715	15 164 437
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			845 059	800 246
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			5 228 120	6 609 353
Dotations aux provisions pour risques et charges			673 570	109 135
TOTAL dotations d'exploitation :			6 746 748	7 518 734
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
			912 731	920 743
CHARGES D'EXPLOITATION			64 118 429	61 828 208

Ordre des Avocats de Paris

COMPTE DE RÉSULTAT (2^{ème} PARTIE)

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 787 225	1 028 134
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré	876 599	704 924
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 243 888	3 306 286
Reprises sur provisions et transferts de charges		18 000
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	752 061	535 727
	3 995 949	3 860 013
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		15 000
Intérêts et charges assimilées	1 052 784	1 059 788
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 052 784	1 074 788
RÉSULTAT FINANCIER	2 943 165	2 785 225
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 853 791	3 108 434
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	41 644	51 267
Produits exceptionnels sur opérations en capital		344
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	41 644	51 610
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 445	58 218
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 783
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	2 445	60 001
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	39 199	(8 390)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	184 131	290 570
TOTAL DES PRODUITS	71 943 248	66 767 965
TOTAL DES CHARGES	66 234 389	63 958 492
BÉNÉFICE OU PERTE	5 708 859	2 809 474

Ordre des Avocats de Paris

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'ORDRE

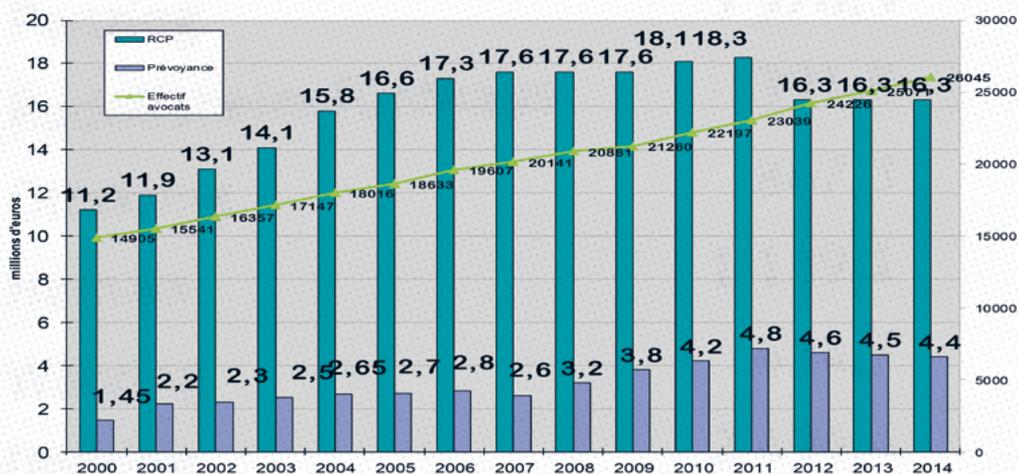
Présentation des principaux postes de charges d'exploitation de l'Ordre

en €	2014	2013	progression en %
Assurances professionnelles	20 757 054	20 823 809	-0,3%
Charges de personnel	15 708 715	15 164 437	3,6%
Provisions pour impayés	4 579 732	4 963 269	-7,7%
Provisions participations	554 430	1 770 218	-68,7%
Amortissements	845 059	800 246	5,6%
Fonds de dotation	685 564	762 933	-10,1%
Impôts et taxes diverses	255 189	352 634	-27,6%
Autres charges d'exploitation des services	20 732 685	17 190 662	20,6%
Total charges d'exploitation	64 118 429	61 828 208	3,7%

ASSURANCES

Le coût des assurances (responsabilité civile professionnelle [RCP] et prévoyance) constitue le principal poste de dépenses dans le budget de l'Ordre. Ce poste est en diminution depuis 2012, grâce à la renégociation des contrats RCP et prévoyance, pour des prestations équivalentes.

DÉPENSES D'ASSURANCES DE L'ORDRE (EN MILLIONS D'EUROS) :



Pour un montant de cotisation de 180 €, la ligne prévoyance recouvre la prévoyance complémentaire, la Chance Maternité et le mi-temps thérapeutique.

La prévoyance des avocats est également financée dans le cadre des missions de la CARPA, sans appel de cotisation auprès des avocats.

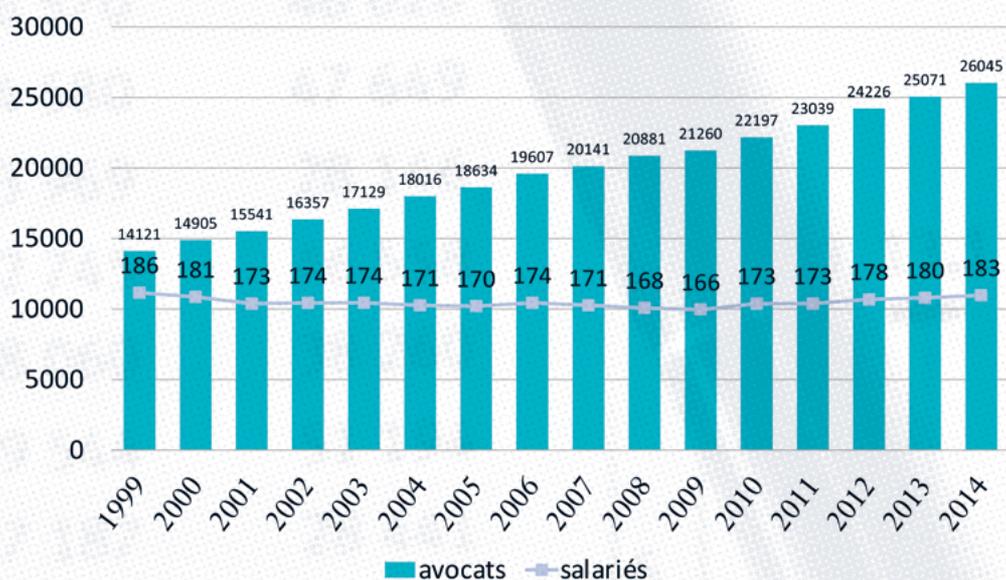
CHARGES DE PERSONNEL

La masse salariale est le poste de dépenses de fonctionnement le plus important. Son évolution par rapport à 2013 s'explique par une augmentation de l'effectif moyen, 183 salariés en 2014, contre 180 en 2013. Cinq départs n'ont pas été remplacés, et huit postes ont été créés, notamment aux Affaires Publiques et pour le fonctionnement du Conseil.

Le tableau suivant compare l'évolution du nombre d'avocats inscrits au barreau de Paris et celle du nombre de salariés de l'Ordre. Le nombre de salariés rapporté au nombre d'avocats est en diminution constante depuis plus de 10 ans.

La stabilité de l'effectif reste un objectif majeur, malgré la croissance durable du nombre d'avocats, par la mise en œuvre d'une politique volontariste dont les principaux volets sont la mise en place d'outils informatiques performants et une optimisation de l'organisation.

La faculté d'adaptation du personnel de l'Ordre et sa motivation sont ainsi des facteurs clés du succès de cette politique.



PROVISIONS POUR IMPAYÉS

Ce poste correspond à la dépréciation des créances, qui concernent essentiellement les cotisations non payées. Ce montant a évolué à la baisse en 2014, ce qui est un signe de l'amélioration du suivi des situations individuelles des avocats par les services de l'Ordre.

AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions portent sur des activités financées par l'Ordre, telles que la pépinière des avocats ou Praeferentia, qui doivent être provisionnées selon les règles comptables de prudence.

FONDS DE DOTATION

L'Ordre des Avocats a créé le Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité, dont il soutient les actions telles que le Bus de la Solidarité ou les trophées du Pro bono.

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation sont constituées par les honoraires facturés au titre des missions de l'Ordre, les développements informatiques pour la profession et le fonctionnement interne de l'Ordre, la communication, les fournitures et achats.

Présentation des principaux postes de produits

En euros	2014	2013
Chiffre d'affaires net et autres produits	55 346 139	55 334 457
<i>dont cotisations d'assurances</i>	26 185 940	25 190 673
<i>dont cotisations ordinales</i>	22 494 105	23 762 639
<i>dont autres produits</i>	6 666 094	6 381 145
Subvention CARPA article 235-1	6 800 000	1 628 635
Reprises de provisions	5 759 517	5 893 250
Produits financiers	3 995 949	3 860 013
Produits exceptionnels	41 644	51 610
Total des produits de l'ordre	71 943 249	66 767 965

ASSURANCES

Ce poste est la contrepartie de celui figurant à ce titre à la rubrique assurances dans les charges. Il représente la somme appelée auprès de nos confrères. Le montant global 2014 est supérieur à celui de 2013, en raison de l'évolution du nombre d'inscrits. Le barème des cotisations d'assurance 2013 a été reconduit pour 2014.

COTISATIONS ORDINALES

Le barème des cotisations ordinales n'a pas été modifié depuis 1991, si ce n'est l'introduction d'une tranche supérieure pour les revenus supérieurs à 266 700 euros en 2002, et pour les revenus supérieurs à 300 000 euros en 2012. En 2008, par suite de la disparition du stage, de nouvelles tranches des cotisations ordinales en fonction de l'ancienneté pour les avocats inscrits depuis moins de 5 ans ont été intégrées dans le barème, pour conserver une progressivité des cotisations en fonction de l'ancienneté. En 2010, le barème a été revu pour abaisser les cotisations ordinales à la dizaine d'euros ou aux 5 € inférieurs.

En 2014, le total des cotisations ordinales est en diminution, en raison de l'exonération décidée par le Conseil de l'Ordre du 20 mai 2014, pour les avocats dont les revenus figurent dans les quatre premières tranches du barème des cotisations ; cette décision représente une exonération globale d'un montant de 1,2 million d'euros.

Au 31 décembre 2014, la dette des avocats en exercice représentait 5 962 561 €, contre 5 794 660 € fin 2013, soit une stabilisation, et la dette des avocats ayant quitté le barreau, représente en chiffres bruts la somme de 1 969 090 €. Ces montants importants incluent toutefois des cotisations appelées pour un montant forfaitaire faute de déclaration de revenus. Statistiquement, on estime qu'un tiers de ces montants correspond à des montants de cotisations taxées d'office pour les avocats n'ayant pas déclaré leur revenu.

L'Ordre poursuit sa politique de recouvrement tout en restant attentif aux situations difficiles qui lui sont révélées.

Les cotisations ordinales ne financent que 58% des charges d'exploitation de l'Ordre hors assurances professionnelles et amortissements.

AUTRES PRODUITS

L'Ordre, sans en retirer de bénéfice, propose à nos confrères différents services à un tarif calculé au plus juste pour couvrir au moins partiellement les charges : SVS, BCS, BRA, centre de documentation, etc. Grâce à une organisation toujours plus performante, ce tarif n'a pas, pour l'essentiel, connu d'augmentation depuis de nombreuses années. Le total des autres produits réalisé contribue à la couverture des charges d'exploitation de l'Ordre.

LE RÉSULTAT FINANCIER DE L'ORDRE

En 2014, le résultat financier de l'Ordre s'élève à 2 943 165 €, contre 2 785 225 € en 2013. Ce résultat en baisse, s'explique par l'effet de la baisse tendancielle de la rémunération des placements suivant les niveaux de marché sur l'année écoulée, malgré l'augmentation de l'en cours moyen des placements.

LE RÉSULTAT DE L'ORDRE

Il ressort pour 2014 à +5 708 859 € contre +2 809 474 € en 2013. Il correspond à la différence entre le total des produits et le total des charges (exploitation, financier, exceptionnel). Le budget 2014 prévoyait un déficit de 2 108 839 €.

Cet écart positif entre le résultat et le projet inscrit au budget est satisfaisant et s'explique globalement par une augmentation du nombre des avocats, engendrant une augmentation en volume des recettes, d'une part, et d'autre part, par la contribution de la CARPA (article 235-1) à hauteur de 6 800 000 €.

Le Conseil de l'Ordre du 30 juin 2015 a décidé d'affecter ce résultat aux réserves de l'Ordre, la réserve foncière, la réserve solidarité, ainsi qu'à la réserve pour déménagement, créée en 2013, dans la perspective du déménagement des locaux de l'Ordre près du futur palais.

Tableau de synthèse

Ordre et CARPA

Parts respectives des cotisations, des produits financiers et des produits des services dans le financement du budget (hors assurances professionnelles) cumulé Ordre et CARPA.

Produits	Part dans le total des produits	Réalisé 2014 (en €)	Pourcentage rapporté au total de charges*
cotisations ordinales	34%	21 885 780	36%
produits financiers nets	47%	30 270 104	50%
autres produits	19%	12 378 627	20%
	100%	64 534 511	106%

**Total de charges en € (hors assurances)*

61 092 046

Les cotisations ordinales qui ont un caractère prévisibles, ne financent seulement que 36% des charges de l'Ordre et de la CARPA. Les produits financiers avec un aléa différent de celui des cotisations financent quant à eux environ 50% des charges.

Réponses à vos questions

QUEL EST LE MONTANT DES SECOURS VERSÉS À CERTAINS CONFRÈRES ?

Depuis le 1er janvier 2001, l'allocation Poignard est prise en charge par la CARPA dans le cadre des missions qui lui ont été confiées en application de l'article 235-1 du décret du 27 novembre 1991 modifié; elle a représenté un coût de 463 280 € en 2014.

En outre, les dépenses de secours ont représenté à l'Ordre 225 851 € en 2014; elles ont été intégralement financées par la réserve d'intervention de solidarité dotée en 2008.

Toujours exceptionnels, les secours et autres aides n'ont jamais vocation à soutenir une exploitation déficitaire, mais à aider certains confrères confrontés à des situations parfois dramatiques. C'est la Commission Sociale de l'Ordre qui examine ces demandes et les soumet à l'approbation de la Commission des Finances et du Bâtonnier.

QUELLE A ÉTÉ L'INDEMNITÉ VERSÉE AU CABINET DU BÂTONNIER ET DU VICE-BÂTONNIER ?

En 2014, elle a été de 216 000 € TTC. L'indemnité du Bâtonnier existe depuis 1997, et a été revalorisée en 2008 et en 2010.

L'indemnité de Vice-Bâtonnier, versée pour la première fois en 2012 a été en 2014 de 108 000 € TTC.

QUEL EST LE MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS PAR L'ORDRE À DES AVOCATS ?

En 2014, l'Ordre a versé 4 937 713 € TTC à plus de 150 avocats, contre 4 745 415 € TTC en 2013. Ce montant inclut les indemnités versées aux cabinets du Bâtonnier et du Vice-Bâtonnier et du Bâtonnier sortant. Ces honoraires sont tout d'abord réglés à des avocats qui exercent des missions liées au fonctionnement quotidien de l'Ordre et dirigent les principaux services réglementaires tels que la déontologie, la tenue du tableau, les suppléances, les séquestres. Les autres avocats interviennent ponctuellement au titre des missions fixées par la loi ou le règlement intérieur, pour la fixation des honoraires ou les arbitrages entre confrères, pour contrôler les procédures collectives. Enfin, l'Ordre fait appel à des avocats pour former leurs confrères à l'utilisation du RPVA, pour représenter l'Ordre dans le cadre de la défense de la profession, pour assister des confrères faisant l'objet de perquisitions, ou encore dans le cadre de consultations ou d'actions spécifiques.

COMBIEN ONT COÛTÉ LES DÉPLACEMENTS ET LES MISSIONS DU BÂTONNIER ET DES REPRÉSENTANTS DE L'ORDRE, NOTAMMENT DANS LE CADRE D' ACTIONS INTERNATIONALES ?

Le total des postes voyages et frais de mission s'est élevé à 797 975 € en 2014. Il s'agit de dépenses de représentants de l'Ordre, auprès éventuellement de barreaux étrangers et de frais de mission, et également dans le domaine humanitaire et des droits de l'Homme.

Le concept de campus internationaux a été repris en 2014 au Cambodge, au Mali, et au Brésil. Ces événements de formation sont l'occasion de former les avocats parisiens à l'étranger sur les spécificités du pays et de tisser des relations. Ces opérations de rayonnement représentent un coût limité à 150 000 € TTC, avec l'aide de partenaires locaux et institutionnels.

COMBIEN COÛTENT LES MANIFESTATIONS IMPORTANTES DU BARREAU ET LA COMMUNICATION DE L'ORDRE ?

Les événements de la rentrée figurent dans les comptes pour un montant de 143 472 € pour la Rentrée Solennelle, et pour un montant de 289 182 € pour la Soirée de réception des hautes personnalités et des barreaux étrangers.

En ce qui concerne Campus Avocats, cette opération de formation continue, qui a réuni en 2014 près de 2000 avocats, présente un léger déficit en raison d'une diminution des inscriptions (1^{ère} édition à l'EFB).

La communication est un service de l'Ordre à part entière. Sous la direction du Bâtonnier, l'équipe s'occupe du Bulletin du Barreau, des éditions spéciales, des communiqués de presse, et des salons et colloques où l'Ordre est présent (Planète PME, par exemple). Ce service organise également de nombreux événements pour le rayonnement du barreau tout au long de l'année, auxquels participent les avocats : on citera notamment en 2014 les Universités d'hiver, l'Avocat dans la Cité, la Journée de la Femme. Pour des missions plus spécifiques, telles que le magazine escalier A, l'Ordre fait également appel à des spécialistes extérieurs. Le coût total du service (hors coût des manifestations de la Rentrée précitées) s'élève à 2 201 321 € en 2014.

QUI CONTRÔLE LES COMPTES DE L'ORDRE ET DE LA CARPA ?

Les comptes de l'Ordre sont établis par la Commission des Finances, et approuvés par le Conseil. Les comptes de la CARPA sont établis en liaison avec la Commission des Finances, et sont approuvés par le Comité de Direction de la CARPA. Celle-ci, de par la loi, est dotée de trois commissaires aux comptes. L'Ordre n'est pas soumis à cette obligation, mais a néanmoins choisi pendant plusieurs années de faire contrôler ses comptes par un commissaire aux comptes dans le cadre d'un audit contractuel, dont la mission est similaire à celle de commissaire aux comptes. Le Conseil de l'Ordre a ensuite nommé un commissaire aux comptes, à compter du 1^{er} janvier 2005, mandat renouvelé en 2011 pour une période de six exercices. Les comptes 2014 de la CARPA et de l'Ordre ont été certifiés sans réserve.

QUEL EST LE MONTANT DES SUBVENTIONS VERSÉES PAR L'ORDRE AUX SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DU BARREAU ?

Une procédure d'attribution a été mise en place qui requiert des attributaires potentiels la remise d'un dossier complet. Le dossier est ensuite examiné par la Commission des Finances, puis les propositions d'attribution sont présentées au Conseil de l'Ordre pour décision.

En 2014, les subventions attribuées se répartissent selon les catégories suivantes pour un total de 161 300 € :

- Syndicats et organisations professionnelles : 117 000 €
- Associations sportives : 13 500 €
- Associations culturelles et diverses : 23 300 €
- International : 7 500 €

Par ailleurs, depuis 2011, l'Ordre n'attribue plus de subventions aux associations investies dans la défense des droits de l'Homme, cette mission revenant au fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité créé en 2011.

COMBIEN COÛTE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ?

Depuis la réforme du financement de la formation de 2002, l'ensemble des coûts des différents centres de formation est globalisé au niveau national. Son financement est ensuite réparti par le CNB entre les différents barreaux, après déduction de la contribution de l'Etat.

Pour le barreau de Paris, la CARPA s'acquitte de ce financement par un versement au CNB au titre de la péréquation nationale et un versement direct à l'EFB pour un total, en 2014, de 4 906 919 €.

Le coût ainsi calculé figure dans les comptes de la CARPA au titre de ses missions relevant de l'article 235-1 du décret du 27 novembre 1991 modifié.

LE BULLETIN



11, place Dauphine
75053 Paris Cedex 01
www.avocatparis.org